

MODALITES D'INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

ELEVES DE LA CLASSE DE 3^{PMET}

FORMULE « TICKET » ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

(établies dans le respect du Règlement Intérieur voté en Conseil d'Administration)

Contact : Service de Gestion

Tel 01 46 05 01 26

Mail : demipension.0922443f@ac-versailles.fr

ETAPE 1 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription à la restauration pour septembre 2023 est entièrement dématérialisée, elle doit être effectuée directement en ligne via la plateforme internet publique sécurisée : www.demarches-simplifiees.fr. Les familles renseignent directement les informations nécessaires et déposent les documents administratifs demandés.

Le lien pour accéder à la plateforme est disponible sur la page d'accueil du lycée Marey

<https://lycee-marey-boulogne.fr/>

Les documents à déposer avec l'inscription à la demi-pension en ligne sont les suivants :

- Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois (*voir notice en ANNEXE 1*) ou Attestation de restauration scolaire 2023 2024 Région Ile de France (à télécharger sur le site : <https://www.iledefrance.fr/calcuette-quotient-familial>) (si vous n'êtes pas allocataire CAF, vous pouvez renseigner cette Attestation de restauration scolaire à l'aide de votre avis d'impôt)
- RIB (dépôt obligatoire – votre inscription en ligne ne sera pas enregistrée en l'absence de dépôt de cette pièce) : destiné uniquement aux remboursements dus par le Lycée.

Les dossiers déposés en ligne complets seront traités par le service de gestion du lycée. Un mail informera les familles que le dossier est instruit. Vous devrez créer ensuite un compte de restauration scolaire MyturboSelf (étape 2).

ETAPE 2 : COMPTE PERSONNEL ET SECURISE MYTURBOSELF

Cet espace personnel numérique en ligne MyTurboSelf est accessible depuis n'importe quelle connexion internet. Il permet de :

- Créditer en € votre compte de restauration scolaire (voir étape 3)
- Consulter l'historique des passages et le solde de repas restants
- Obtenir un plateau au restaurant scolaire (voir étape 4 - 2).

La création de votre compte personnel de restauration est obligatoire

(voir notice MyTurboSelf ci-après).

ETAPE 3 : CREDIT DES COMPTES DE RESTAURATION

- Le **règlement en ligne** sur votre compte MyturboSelf (application sur Smartphone / PC / Mac) est à **privilégier**. En cas d'impossibilité d'utiliser ce moyen de paiement, une borne de chargement des comptes de restauration (borne OPEN) est installée dans le hall du Lycée (accepte les espèces, sans rendu de monnaie, et les cartes bancaires).
- Un règlement minimum de **20 repas** est obligatoire à partir du 25 août et avant le 3 septembre 2023. **La famille devra s'assurer chaque fin de mois au cours de l'année que son compte est suffisamment approvisionné pour les 4 semaines à venir.**
- **TARIFS** (fixés par le Conseil Régional d'Ile de France, basés sur les ressources selon les quotients familiaux) :

Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	≤ 183	≤ 353	≤ 518	≤ 689	≤ 874	≤ 1078	≤ 1333	≤ 1689	≤ 2388	> 2388
Tarif un repas (€)	0,50	1,74	1,94	2,15	2,35	2,56	2,76	3,30	3,85	4,40

ETAPE 4 : ACCES A LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ELEVES DE 3EME PREPA METIERS

1) Réservation / annulation de repas :

- la réservation est un impératif à respecter car elle entraîne la confection et la distribution du repas
- les repas au restaurant scolaire sont obligatoires pour les élèves de 3PMET inscrits au service de restauration scolaire tous les jours SAUF LE MERCREDI, soit 4 jours / semaine
- le service de gestion réserve systématiquement les repas des lundis / mardis / jeudis / vendredi pour chaque élève de la classe 3PMET
- chaque élève de 3PMET souhaitant déjeuner le mercredi le pourra à condition d'avoir réservé lui-même son repas sur TurboSelf avant 8 h 15 le matin
- tout repas non consommé sur les jours de réservation sera signalé au service vie scolaire et comptera pour une absence de l'élève (pour information ces repas sont facturés)
- le service de gestion annule la réservation en cas d'absence de l'élève du lycée justifiée au service de vie scolaire au plus tard avant 9 h 30 le matin.

L'attention des familles est attirée sur le fait que :

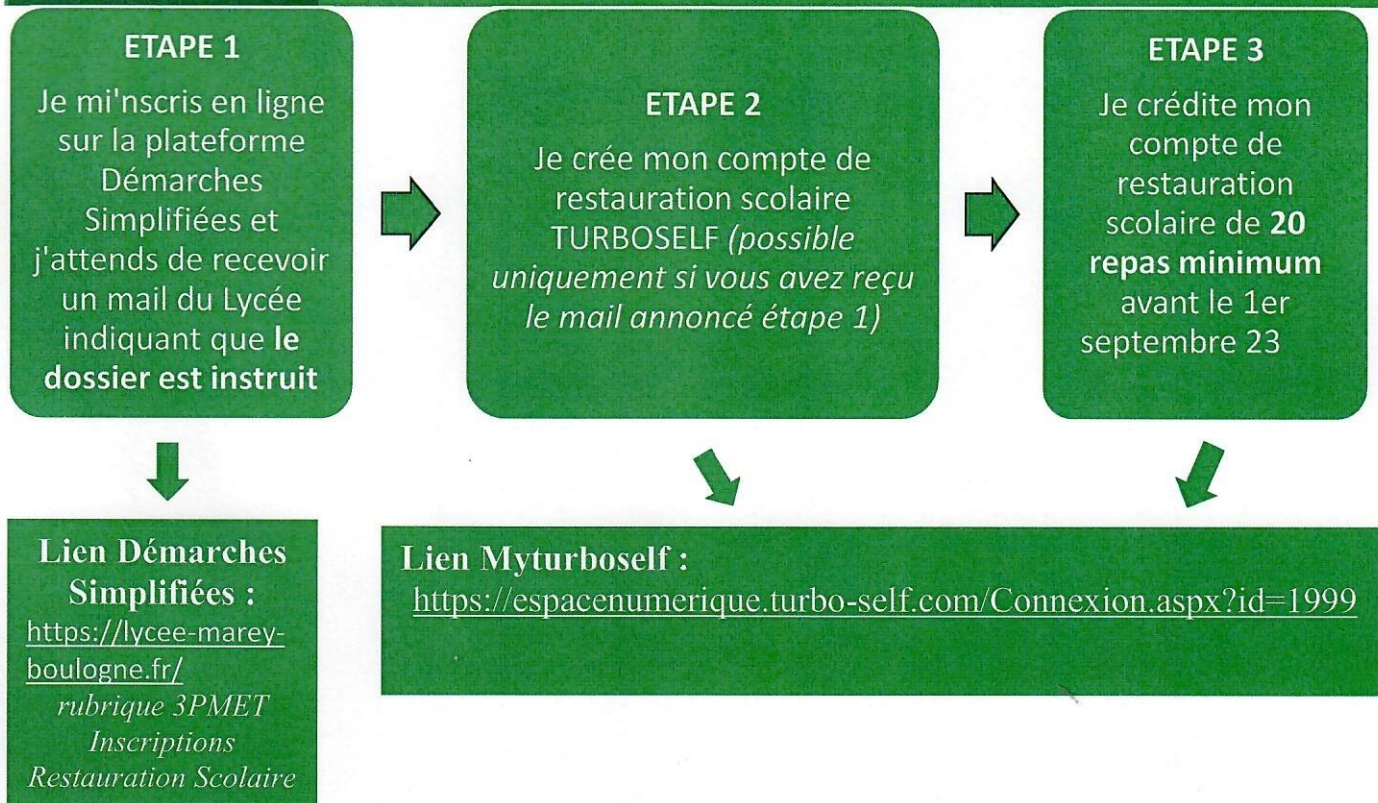
- le repas est facturé à la réservation et non à la consommation ;
- tout repas réservé non annulé avant 9 h 30 et non pris sera donc décompté.

2) Accès au restaurant scolaire :

L'application MyTurboSelf doit être installée sur le smartphone de l'élève / étudiant pour lui permettre d'obtenir un plateau au réfectoire, grâce à un QR CODE  à présenter au distributeur de plateaux.

En l'absence de smartphone, se signaler impérativement par mail au service de gestion du lycée lors de l'inscription en ligne.

RAPPEL DES MODALITES



NB : les liens pour accéder à Démarches Simplifiées et MyturboSelf sont accessibles en ligne sur le site internet du Lycée Marey : <https://lycee-marey-boulogne.fr/>

MyTURBOSELF

Le compte Myturboseelf peut être créé :

- A. En téléchargeant l'application sur un smartphone (page 2)
- B. En accédant au site internet (page 5)

A. CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

- 1/ Télécharger l'application Myturboseelf
- 2/ Renseigner les champs dans la « demande de création de compte »
- 3/ Se connecter à son compte

B. CRÉER SON COMPTE DEPUIS LE SITE INTERNET

- 1/ Accéder aux services Myturboseelf depuis le site internet
- 2/ Renseigner les champs dans la « demande de création de compte »
- 3/ Réception du mail lors de la création de votre compte
- 4/ Définir son mot de passe
- 5/ Se connecter à son compte

A. CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

1 / TÉLÉCHARGER L'APPLICATION MYTURBOSELF



Une fois l'application installée, cliquer sur

CRÉER UN COMPTE



MyTURBOSELF | 1

1

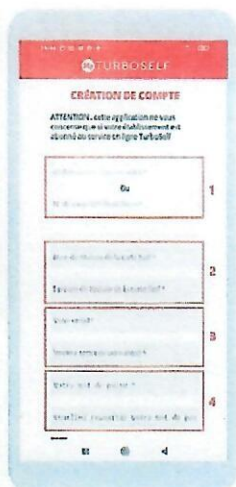
MyTURBOSELF | 2

2

CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

CRÉER SON COMPTE DEPUIS L'APPLICATION MYTURBOSELF

2 / RENSEIGNER LES CHAMPS DANS LA « DEMANDE DE CRÉATION DE COMPTE »



- 1 Renseigner votre établissement (avec le nom ou la ville) ou votre numéro de carte (9 chiffres)
- 2 Saisir le Nom et Prénom de la personne référencée au sein de l'établissement.
NB : Il faut que le nom corresponde soit à celui de l'élève soit la personne travaillant dans l'établissement.
- 3 Saisir un Email valide et confirmer cette adresse.
NB : Cette adresse mail vous servira d'identifiant pour vous connecter à votre compte.
- 4 Saisir son mot de passe.

ATTENTION LE « MOT DE PASSE » DOIT CONTENIR AU MOINS 8 CARACTÈRES AVEC MAJUSCULE, MINUSCULE ET CHIFFRE.

Vous recevrez un mail de confirmation

J'ai pris connaissance de la politique de confidentialité des conditions dans lesquelles mes données personnelles sont collectées et traitées.

6

ENVOYER

RETOUR

- 5 Une fois que vous avez pris connaissance de la politique de confidentialité, cocher la case « J'ai pris connaissance... »

- 6 Une fois les différents champs renseignés, cliquer sur le bouton ENVOYER

Vous recevrez un mail de confirmation que votre compte est créé.
NB : La réception du mail de confirmation peut prendre jusqu'à 48 heures selon la configuration de votre établissement.

Un regroupement familial sera effectué par le biais de l'adresse mail utilisée lors de la création des différents comptes, même s'ils ne sont pas dans le même établissement.

3 / SE CONNECTER À SON COMPTE

Vous pouvez maintenant renseigner les informations suivantes :

- l'identifiant (Email utilisé pour la création du compte)
- le mot de passe

Vous pouvez maintenant profiter de votre espace personnel en ligne.

MyTURBOSELF | 3

3

MyTURBOSELF | 4

4